



15ème législature

Question N° : 32067	De M. Jacques Cattin (Les Républicains - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >industrie	Tête d'analyse >Missions dévolues à l'IPC	Analyse > Missions dévolues à l'IPC.
Question publiée au JO le : 08/09/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 19/01/2021 Date de renouvellement : 10/08/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Cattin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance, sur les missions et les activités dévolues au Centre technique industriel de la plasturgie et des composites (IPC). Créé en 2015, l'IPC est dédié à l'innovation plastique et composite en France. Il développe un programme général de recherche au bénéfice des entreprises du secteur, propose des mesures de formation et assure une veille technologique. En y regardant de plus près, l'IPC procède également au développement de pièces, s'investit fortement dans la rhéologie, développe des essais de moules, mais aussi se substitue régulièrement aux syndicats de la filière dans les activités de conseil et de formation. Bref, l'IPC semble développer des activités concurrentielles avec les industriels du secteur. Considérant les modes de financement du Centre technique industriel de la plasturgie et des composites, il lui demande s'il ne serait pas opportun de redéfinir précisément les missions de l'IPC.